

# EMPLOI AVEC VUE

SUR UNE ÉQUIPE  
QUI FAÇONNE UN  
AVENIR DURABLE.



## PRÉPOSÉ(E) À LA RÉGLEMENTATION – POSTE ÉTUDIANT

Service de l'aménagement du territoire et de l'environnement  
Poste surnuméraire (approx. 20 semaines), à temps plein, 32.75 hrs/semaine  
Possibilité de temps partiel durant l'année scolaire



Travailler pour la Ville de Mont-Saint-Hilaire, c'est voir bien au-delà des limites d'un poste.

### Ce poste est pour toi

- Si tu aimes renseigner la clientèle;
  - Si tu aimes appliquer les règles;
  - Si tu aimes faire le suivi de différents dossiers;

### Ce qui t'occuperas

À titre de préposé(e) à la réglementation, tu auras diverses responsabilités qui te permettront de mettre à profit tes compétences en aménagement et urbanisme. Parmi les défis qui t'attendent, tu auras comme responsabilité de renseigner la clientèle à propos des différents règlements s'appliquant dans la municipalité. Tu devras également assurer le suivi des procédures relatif à certains dossiers ainsi que faire des inspections en émettant des contraventions ou des avertissements lors de violation des règlements.

Si tu te sens à la hauteur de ce défi, joins-toi à notre équipe !

### Ce que tu dois avoir

- DEC en aménagement du territoire ou dans un domaine connexe (en cours ou terminé);
- 1 à 2 années d'expérience pertinente;
- Habilitéés à communiquer avec le public;
- Avoir le sens des responsabilités, des priorités et être autonome.



### **Ce que tu dois savoir**

- Poste surnuméraire d'une durée de 20 semaines :
  - Période estivale : temps plein, 32.75 heures par semaine;
  - Possibilité de temps partiel durant l'année scolaire;
- L'horaire de travail est du lundi au jeudi de 8h15 à 16h30, ainsi que le vendredi de 8h15 à 12h;
- Le salaire horaire de ce poste est de 31,88\$.

**Postulez avant le 22 juillet 2026**

→ <https://emploi.villemsch.ca/emploi/prepose-e-a-la-reglementation---poste-etudiant>

